

Tayeb Benabderrahmane
14, boulevard Camelinat
92230 Gennevilliers

Me Olivier Pardo
OPLUS
74, avenue de Wagram
75017 Paris

Paris, le 5 mars 2021

Cher Olivier,

Après avoir récemment traversé une phase de doute et de questionnement au cours de laquelle j'ai cru devoir remettre en cause la pertinence de la stratégie mise en place pour obtenir ma libération, je peux désormais t'assurer que les explications que tu m'as fournies, tant sur le travail réalisé que sur les honoraires, m'ont convaincu du bienfondé de l'ensemble diligences réalisées par ton cabinet pour assurer la mission que je vous avais confiée.

C'est donc avec plaisir que je te réitère mon entière confiance.

Bien à toi,

Tayeb Benabderrahmane

Paris, March 5, 2021

Dear Olivier,

After recently going through a phase of doubt and questioning during which I felt the need to challenge the relevance of the strategy implemented to secure my release, I can now assure you that the explanations you provided, both regarding the work completed and the fees, have convinced me of the soundness of the actions undertaken by your firm to carry out the mission I had entrusted to you.

It is therefore with pleasure that I reaffirm my complete confidence in you.

Best regards,

Tayeb Benabderrahmane

Nabil Fadli

Avocat à La Cour

Paris, le 7 juillet 2022

Tayeb BENABDERRAHMANE

Par courriel :

benabderrahmane.tayeb@gmail.com

AFFAIRE : TB / NAK QATAR ET AUTRES

Cher Monsieur,

Pour répondre aux questions que vous m'avez posé, je vous confirme tout d'abord qu'à l'occasion de ma première rencontre avec Olivier PARDO en présence de votre épouse le 5 mars 2021, ce dernier m'a bien remis une lettre rédigée par lui mais écrite en votre nom qu'il me demandait de soumettre à votre signature. Cette lettre visait à le dédouaner.

Vous avez refusé de signer ladite lettre étant totalement en désaccord avec son contenu et y voyant une nouvelle tentative de « chantage » selon votre propre expression.

En effet, à votre demande, j'ai écrit à mes confrères du cabinet OPLUS l'après-midi même de cette prise de contact, pour leur rappeler le contexte dans lequel vous vous tourniez de nouveau vers leur cabinet à savoir, pour répondre à la demande expresse des Qataris qui avait posé comme condition préalable à la restitution de vos affaires illicitement confisquées au Qatar, le fait que les négociations se tiennent exclusivement par le canal du cabinet de Maître Olivier PARDO.

Ensuite, je vous confirme qu'aucune suite n'a été donnée au projet de convention d'honoraires que j'avais soumis à votre signature le 8 mars 2021, les cabinets OPLUS et DATI ne me l'ayant jamais retournée signée.

Enfin je vous précise que dans leurs réponses à mes courriers du 8 et 16 février 2021 alors que j'évoquais expressément le montant des honoraires versés à leur cabinet et en demandait les factures correspondantes, mes confrères du cabinet OPLUS n'ont jamais remis en cause le montant de 120000 euros d'honoraires versés par vous et encore moins évoqué à aucun moment un quelconque reliquat d'honoraires restant dû.

Je vous souhaite bonne réception du présent courrier, et vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Nabil FADLI
Avocat à la Cour



38, avenue de la Grande Armée - 2 rue Villaret de Joyeuse 75017 PARIS
Palais : C 904 Téléphone : 01 85 08 80 32 – Télécopie : 01 85 08 80 49

Email : avocatnf@gmail.com

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale. Le règlement par chèque est accepté

Nabil Fadli

Lawyer at the Court

Paris, 7 July 2022

Tayeb BENABDERRAHMANE

By e-mail:
benabderrahmane.tayeb@gmail.com

CASE: TB / NAK QATAR AND OTHERS
--

Dear Sir,

To answer your questions, I would first like to confirm that when I met Olivier Pardo for the first time in the presence of your wife on 5 March 2021, he gave me a letter that he had written on your behalf, which he asked me to sign. The purpose of this letter was to clear his name.

You refused to sign the letter, totally disagreeing with its content and seeing it as yet another attempt to "blackmail" you, as you put it.

In fact, at your request, I wrote to my colleagues at OPLUS the very afternoon of this contact, to remind them of the context in which you were once again turning to their firm, i.e. to respond to the express request of the Qataris, who had set as a precondition for the return of your belongings unlawfully confiscated in Qatar, the fact that negotiations would be held exclusively through the firm of Maître Olivier PARDO.

Secondly, I can confirm that no action has been taken on the draft fee agreement that I submitted for your signature on 8 March 2021, as OPLUS and DATI never returned it to me signed.

Finally, I would like to point out that in their replies to my letters of 8 and 16 February 2021, when I expressly mentioned the amount of the fees paid to their firm and requested the corresponding invoices, my colleagues at OPLUS never questioned the amount of 120,000 euros in fees paid by you, and certainly never mentioned any outstanding fees.

Please accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

Nabil FADLI
Lawyer



38, avenue de la Grande Armée - 2 rue Villaret de Joyeuse 75017 PARIS
Palais : C 904 Téléphone : 01 85 08 80 32- Télécopie : 01 85 08 80 49
Email : avocatnf@gmail.com

Member of an association approved by the tax authorities. Payment by cheque is accepted